

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 44

Artikel: Le lac de Bret : à M. Emile de Bret
Autor: Guichon, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quatre nouvelles victimes furent envoyées à la mort. L'une d'entr'elles, M. Naville, distingué par de grands talents, se défendit avec une telle énergie que l'un des juges, en prononçant sa condamnation, lui dit :

J'ai deux consciences, dont l'une t'absout comme innocent, et l'autre te condamne pour sauver la république.

Comme il arrive toujours en pareil cas, quelques individus, les plus couverts par les cris de mort, y échappèrent, tandis que la fureur du peuple tomba sur ceux qu'elle avait d'abord paru désigner le moins.

L'un des juges, devenu tout à coup favorable à un nommé Bellami, l'une des victimes les plus marquées, fit connaître au public sa grâce par ces mots :

« Si le bon Dieu m'avait dit ce matin : Tu feras grâce à cet aristocrate, je lui aurais répondu : Bon Dieu ! tu en as menti ! Cependant, vu sa défense, je lui fais grâce de la vie. » Un autre juge termina son discours par ces mots : « On nous dit, il est vrai, que cet accusé a des vertus domestiques, mais Naville en avait aussi. Je l'ai condamné à la mort. Que ce dernier y marche comme lui. »

Bellami ne fut condamné qu'à la confiscation de ses biens et à l'exil. Telle est l'incertitude des choses humaines dans toute révolution de ce genre.

D'immenses sacrifices pécuniaires sauvèrent la vie à plusieurs autres personnes qui paraissaient vouées au supplice. Enfin, le tribunal révolutionnaire termina sa sanglante session. Voici quel avait été l'ensemble de ses travaux :

37 personnes condamnées à mort et à la confiscation de leurs biens, dont 26 par contumace ;

94 à l'exil perpétuel et à la confiscation ;

4 à des exils à divers termes ;

264 à la détention domestique, à divers termes.

10 à la réclusion perpétuelle dans la maison de force ;

7 à la même réclusion à divers termes ;

71 destituées de leurs fonctions ;

21 déclarées innocentes, parmi lesquelles deux seulement obtinrent des indemnités.

Ceux qui avaient été condamnés à la détention furent soumis à des taxations après avoir déclaré le chiffre de leur fortune, et il fut ordonné à tous les propriétaires indistinctement de faire connaître ce qu'ils possédaient.

Les factieux annulèrent tous les baux de louage pour pouvoir disposer à leur gré des habitations et en fixer le prix de la manière la plus utile à leurs intérêts. Ils entrèrent dans la plupart des maisons pour enlever l'argenterie et les bijoux ; et dans la crainte de n'avoir pas tout enlevé, ils ordonnèrent à tous les citoyens d'envoyer leur vaisselle à la Monnaie.

Sous l'impulsion d'horreur universelle que ce spectacle avait produit sur son peuple, le gouvernement bernois en retraça le navrant tableau dans un mandement du 4 août 1794, dans lequel on remarque ce passage : « Nous voyons avec une douleur extrême » la triste destinée de Genève, dont le bonheur et

» la paix furent de tout temps l'objet de nos soins, » et dont la situation intéresse de si près la tranquillité de notre Etat, et celle de la Suisse. Mais » la connaissance que nous avons acquise de la criminelle participation de divers individus de notre » pays, aux horribles excès que nous venons de retracer, aggrave encore notre douleur et augmenté » notre indignation. Notre sollicitude paternelle pour » la sûreté et l'honneur de notre patrie, ne nous » permettent pas de tolérer sur notre territoire ces » hommes souillés par le crime. Nous ordonnons » par la présente publication que l'entrée leur en » soit interdite ; et voulons que tous ceux de nos » sujets qui seraient reconnus pour avoir eu quelque part à ces scènes atroces, soient à l'instant » dénoncés et saisis, nous réservant de prononcer » sur les justes châtimens que leur coupable conduite, dans une ville si longtemps notre alliée, » leur aura mérités. »

Après les événements que nous venons de raconter, « une réaction se forma à Genève et l'échafaud se dressa contre les anarchistes eux-mêmes, dont plusieurs payèrent leurs excès de leurs têtes. Ces scènes sanglantes, en effrayant les honnêtes gens, servirent les projets du Directoire. Excité d'ailleurs par des Genevois dénaturés, il bloqua Genève d'une légion de soldats et de gabeloux, prélude de l'annexion brutale que méditait Félix Desportes, le résident de France à Genève. Tout à coup, pendant que le conseil législatif et le conseil général discutaient sur ses propositions, une armée française pénétra par trois portes à la fois dans la ville, braqua des canons sur toutes les places, et après un semblant de conseil général, proclame, le 15 avril 1798, l'annexion de Genève à la France, comme mettant le comble aux vœux unanimes des citoyens. » — (DAGUET).

L. M.

Le lac de Bret

(à M. Émile de Bret).

Au nombre des petits lacs de la Suisse, le lac de Bret est l'un des plus pittoresques, et cependant l'un des moins connus des peintres et des touristes.

Situé dans un romantique vallon du canton de Vaud, au couchant se dressent les *Monts de Gourze*, tandis qu'au levant on arrive par des pentes boisées jusqu'au sommet du *Pèlerin*.

Sur les verdoyantes rives de ce lac en miniature, de jolies fermes animent le paysage.

Comment cette nappe d'eau a-t-elle pris naissance ? Elle est très profonde et n'est alimentée par aucun ruisseau.

Écoutons ce que rapporte une légende très ancienne, car elle remonte à plusieurs siècles :

Le lac de Bret n'a pas toujours existé, il fût un temps où sur l'espace qu'il occupe aujourd'hui s'élevait un riche et grand village. De tout loin le voyageur qui traversait la contrée apercevait le haut clocher de l'église détachant sur le ciel sa silhouette élancée.

Mais, hélas ! la cloche suspendue dans le beffroi proclamait rarement le jour du repos. La mousse verdissait les dalles séculaires, et sous les arceaux gothiques du saint lieu, l'effraie nocturne avait trouvé la plus sûre des retraites.

A ce qu'assure la légende, la voix d'un être invisible se fit un jour entendre au milieu du village disant : « Amendez-vous et vous repentez ; car voici, l'heure de votre condamnation est arrivée. »

Nul ne prit garde à cet appel mystérieux, les jours et les années se passèrent sans amener aucun changement.

Un matin, quel fut l'effroi du passant ! Durant la nuit un lac sortant soudainement des entrailles de la terre avait nivelé le vallon, recouvrant de ses eaux profondes le village tout entier.

Par une belle journée d'été, alors que le soleil à son déclin projette ses rayons, quand le lac est d'une parfaite limpidité, que pas un souffle n'en ride la surface, placez-vous sur la rive orientale, un peu au-dessous du bois de sapins, et vous verrez dans les profondeurs du lac une ombre haute et noire : C'est le clocher du village.

Au dire de la tradition, un jour le lac se retirera, des hôtes nouveaux prendront possession de ces demeures et la cloche appellera les fidèles à la prière.

Dans quelques siècles l'existence du lac de Bret ne sera peut-être pour les habitants du village qu'une fantastique légende. Alfred GUICHON.

Lettres mystérieuses.

I.

Chers rédacteurs,

Pour ne pas laisser vos lecteurs le bec dans l'eau, je vais donc terminer mes coupables révélations par quelques lettres, dans lesquelles, comme je vous l'ai promis, j'observerai toute la circonspection dont je suis capable. Vous conviendrez cependant que pour atteindre mon but, celui de détruire les faux jugements qu'on porte sur la franc-maçonnerie, il faut nécessairement que je révèle, que je fasse connaître un peu ce qui se passe dans le sein de cette société. Si je me bornais simplement à des considérations vagues et générales, mes articles ne laisseraient après eux que le doute et la méfiance. Tant que le grand nombre ne connaîtra pas en quoi consiste cette association, les loges seront encore longtemps, pour beaucoup de gens, le sujet d'étranges histoires, devant lesquelles pâlit celle de Cagliostro.

Soyez donc sans crainte, chers rédacteurs, et laissez aller ma plume avec plus de liberté ; croyez qu'il n'y a que des intelligences étroites qui puissent me critiquer. Comme je vous l'ai déjà dit, je puise à bonne source, et je me suis attiré des sympathies qui me donnent le droit de vous rassurer et laissent loin derrière elles d'aussi mesquines appréciations.

Et pour vous prouver que je n'ai pas nui à la maçonnerie, voici les réflexions que faisait l'autre jour, à l'occasion de mes articles, la *Feuille d'avis de la Chaux-de-Fonds* :

« Depuis quelque temps la franc-maçonnerie est animée d'un esprit nouveau. Elle commence à faire rejaillir sur la société entière l'esprit qui pendant des siècles restait enfermé dans ses loges. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Belgique surtout, les franc-maçons se mettent publiquement en lutte contre l'esprit réactionnaire, en faisant des efforts et des sacrifices pour répandre l'instruction dans les masses. »

Et après avoir reproduit en entier mon article où se trouvait la description du *banquet*, incriminée, ce journal ajoute :

« On voit par le récit du *Conteur* que les francs-maçons, après les travaux sérieux, savent s'amuser et se réjouir innocemment. — Pendant que la franc-maçonnerie a été persécutée, elle s'est réfugiée en elle-même. Aujourd'hui qu'elle est libre, elle ne peut plus vivre sans épancher son esprit sur la société, ce qui est de bonne augure pour l'avenir ; car la franc-maçonnerie prêche la morale la plus pure. »

D'un autre côté, je constate avec plaisir qu'on parle aujourd'hui ouvertement et sans scrupule de cette institution. Il vient de paraître à Paris une étude critique intitulée : *Les francs-maçons, ce qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils veulent*, par Mgr de Ségur. Cet écrit, qui compte plus de 400 pages, dans lesquelles l'auteur ne se fait point faute de divulguer les secrets de l'ordre, se vend la bagatelle de 50 centimes, et chaque libraire est à même de le fournir. On voit en outre maint organe de la presse s'occuper de la maçonnerie. L'autre jour encore, le *Journal de Genève* prêtait ses colonnes à une polémique entre le clergé et les francs-maçons de Chambéry ; l'*Ami du peuple*, dans son numéro du 16 courant, publiait un premier Romont, empreint de la plus fine raillerie, sous le titre : *Les francs-maçons et le choléra*. Enfin, le *Charivari* de Paris consacrait aux franc-maçons deux colonnes de son numéro de lundi, au sujet d'une brochure qui vient de paraître à Marseille, intitulée : *Réponse d'un franc-maçon marseillais à Mgr de Ségur*. Cette brochure paraît mettre à néant la plupart des arguments par lesquels le prélat cherche à jeter la déconsidération sur la maçonnerie. « Ce que nous voulons, lui dit, entr'autres, le frère marseillais, c'est apprendre à nos enfants les principes sur lesquels doit reposer la nouvelle société qui se dégage du culte menteur et hypocrite du passé. Pour cela, nous répudions les maximes enseignées dans les séminaires et par les bons frères ignorantins ; nous voulons que nos filles reçoivent une éducation professionnelle que ne leur enseignent pas tous vos couvents ; nous voulons que nos femmes soient de bonnes épouses, de bonnes mères de famille, et pour cela nous les associons quelquefois à nos joies comme à nos études, persuadés qu'elles puiseront au milieu de nous des leçons que vous ne pouvez leur donner, vous, les amants du célibat, qui, vous séquestrant volontairement de la vie commune, avez perdu vos droits à influencer la vie matérielle et intellectuelle des membres de la société commune. »

Entrons maintenant dans le sanctuaire maçonnique, et voyons ce qu'il recèle de secrets et de curiosités en commençant par faire connaître l'origine des *trois grades*. Nous la trouvons dans une ancienne tradition acceptée par toutes les loges. — Lorsque Salomon eut entrepris la construction du temple de Jérusalem, le roi de Tyr, son allié, lui envoya pour diriger les travaux un célèbre architecte, nommé Hiram-Abi, ou Adoniram. Celui-ci avait un si grand nombre d'ouvriers sous sa direction, qu'il ne pouvait les connaître tous et que, pour éviter une confusion dans le paiement de leur salaire et ne pas courir le risque de payer le simple manœuvre comme l'ouvrier d'expérience et de talent, il les divisa en trois classes, celles d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître*. Chacune de ces classes avait un *mot*, un *signe* et un *attouchement* qui lui étaient propres et à l'aide desquels ceux qui en faisaient partie pouvaient se reconnaître. Le salaire n'était délivré par les payeurs du temple à l'ouvrier qui se présentait pour le recevoir, que lorsque celui-ci avait été scrupuleusement *tuilé*, c'est-à-dire reconnu dans son grade.

Il y avait à l'entrée du temple deux colonnes qui jouent un grand rôle dans les symboles de la maçonnerie ; chacune d'elles avait un nom que nous nous dispenserons de faire connaître, puisque la chose n'est pas nécessaire à la clarté de notre récit. Il nous suffira de dire que les apprentis touchaient leur salaire auprès de la colonne de droite ; les compagnons auprès de la colonne de gauche, et les maîtres dans la « chambre du milieu. »

Un beau jour survint une espèce de grève parmi ces ouvriers. Trois compagnons, voyant que la construction du temple approchait de sa fin et qu'ils n'avaient pas encore obtenu le mot de maître, résolurent de le demander à Hiram, et de le lui arracher par la force s'il refusait de le leur communiquer. Hiram ayant résisté fut assassiné ; son corps fut entraîné à une assez grande distance et enseveli par les meur-